



[Accueil](#) › [Cheval +](#) › [Actualités](#) › [News FSSE](#)

## LES SPORTS ÉQUESTRES NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LE DURCISSEMENT DES MESURES DE PROTECTION COVID-19

13 janvier 2021 17:40

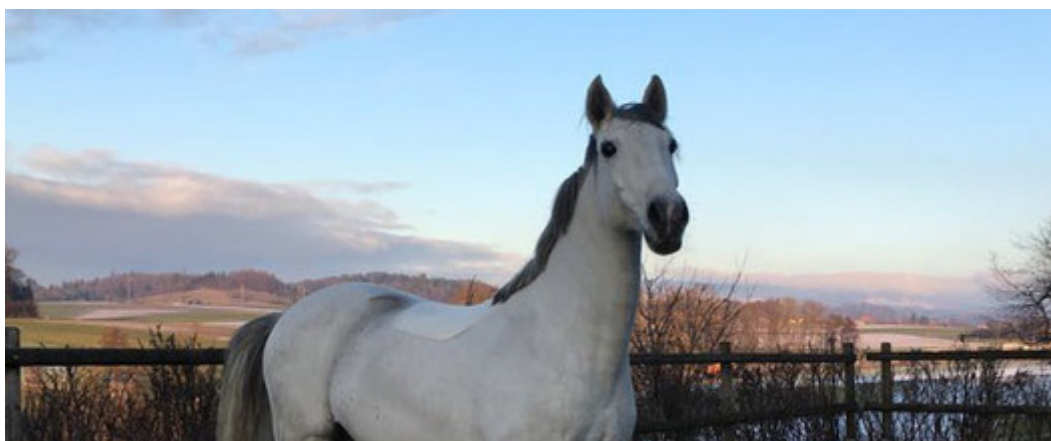


Photo: N. Niklaus

**Lors du point de presse du 13 janvier 2021, le Conseil fédéral a informé des mesures supplémentaires visant à éviter la propagation du Covid-19. La dérogation concernant les installations d'équitation reste en vigueur.**

Le Conseil fédéral a précisé que les mesures introduites en décembre passé seront prolongées de cinq semaines. Cela signifie notamment que les installations des loisirs et du sport seront fermées jusqu'à la fin du mois de février. Cependant, la réglementation selon laquelle les installations d'équitations sont exemptées de cette restriction et peuvent donc être utilisées demeure inchangée. La limitation à cinq du nombre de personnes formant un groupe (sans compter les enfants de moins de 16 ans) reste également en vigueur.

Le guichet du secrétariat de la FSSE reste également ouvert. Cependant, la majorité des collaborateurs du secrétariat seront en télétravail à partir du lundi 18 janvier 2021, mais restent joignables par téléphone et par e-mail comme d'habitude. Les clients souhaitant récupérer des imprimés ou des dossiers de Brevet sont priés de s'annoncer d'avance par téléphone ou par e-mail.

C'est donc pour des raisons de protection des animaux et de prévention d'accident que les sports équestres continuent à avoir droit à un traitement de faveur. Nous tous qui pratiquons les sports équestres devrions faire des efforts afin d'utiliser cette réglementation d'exception avec raison et mesure et nous devrions éviter de prendre des risques de blessure et de contamination inutiles lorsque nous bougeons nos chevaux.

Coronavirus et sports équestres